
	<b>PROCEDURE STRATEGIQUE GROUPE</b>		
	GESTION DES DECHETS		


	<b>Nom et prénoms</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteurs</b>	Guillaume KOUADIO	Responsable Développement Durable
<b>Vérificateurs</b>	NOUFE Sie	Responsable Développement Durable
<b>Approbateurs</b>	Bertrand VIGNES	Directeur Général

<b>DIFFUSION (A pour Application et I pour Information)</b>					
<b>ENTITES DIRECTES</b>			<b>ENTITES SUPPORTS</b>		
<b>FONCTIONS</b>	<b>SIGLES</b>	<b>A/I</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>SIGLES</b>	<b>A/I</b>
Direction Générale Groupe	DG	I	Direction/Responsable Développement Durable Filiales	DDF / RDDF	A
Direction Générale Filiale	DG	A	Directions d'Unités Agricoles Intégrées	DUAI	A
Direction Communication et Développement Durable Holding	DIRCOMDD	A			

	<b>PROCEDURE STRATEGIQUE GROUPE</b>		
	GESTION DES DECHETS		

## SOMMAIRE

<b>OBJECTIFS ET DOMAINE D'APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>DOCUMENTS DE REFERENCES .....</b>	<b>3</b>
<b>RESPONSABILITES.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES DEFINITIONS, SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTENU DE LA PROCEDURE .....</b>	<b>3</b>

	<b>PROCEDURE STRATEGIQUE GROUPE</b>	
	GESTION DES DECHETS	

### **I. Objectif et domaine d'application**

La présente procédure définit les modalités de collecte, de stockage et de traitement des différents déchets générés par l'activité des unités agricoles intégrées des filiales du Groupe. Elle s'applique à l'ensemble de celles-ci.

### **II. Documents de référence**

- Décret n°98-43 du 28 janvier relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement
- ARRETE et émissions des installations classées pour la protection de l'Environnement N°01164/MINEF/CIAPOL/SDIIC du 04/11/2008 portant Réglementation des rejets
- ISO 14001 version 2015
- Réglementation en vigueur dans les pays d'implantation.

### **III. Responsabilités**

La responsabilité de la mise en œuvre de cette procédure est du ressort de la Direction de l'Unité Agricole Intégrée (DUAI) ou du Directeur du site pour les filiales hors Côte d'Ivoire. Les personnes ressources en charge de l'environnement, du cadre de vie des villages sont chargées de son déploiement.

### **IV. Définitions, sigles et abréviations**

**Déchets industriels spéciaux ou Déchets Dangereux (DD)** : ce sont des déchets qui représentent un risque pour la santé et/ou l'environnement. Ils sont caractérisés par leur propriété de danger (explosif, comburant, inflammable, dégage des gaz toxiques pour l'air – l'eau, ...).


Dans cette catégorie, nous avons les familles de déchets ci-dessous :

- Déchets d'activités de soins (**DAS**)
- Déchets d'activités de soins médicaux à risques infectieux (**DASRI**)
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (**DEEE**)
- Déchets à risques chimiques et toxiques (**DRCT**)

**Déchets industriels banals (DIB)**: ce sont des déchets ni inerte ni dangereux, généré par les activités de l'entreprise dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Dans cette catégorie, nous avons les familles de déchets suivants :

- Déchets d'activités assimilées aux ordures ménagères (**DAOM**)
- Déchets plastiques ;
- Déchets d'emballages en carton, verre, bois, etc.
- Déchets textiles, etc.

	<b>PROCEDURE STRATEGIQUE GROUPE</b>	
	GESTION DES DECHETS	

**Ordures ménagères (OM) :** Ce sont des déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives.

## V. Contenu de la procédure

### A. Cartographie des déchets

Chaque filiale doit établir et tenir à jour une cartographie des déchets générés par ses activités.

### B. Classification

Les familles de déchets ci-dessous générés par les activités du Groupe ont été identifiées :

#### ❖ Les Déchets Industriels banals (Non dangereux) :

- Les déchets plastiques ;
- Les déchets en bois ;
- Les pneus ;
- La ferraille ;
- Les déchets d'emballages en cartons, et
- Les sous-produits issus des process

#### ❖ Les Déchets Industriels Spéciaux (Dangereux) :

- Les déchets d'emballages souillés (sac soude caustique, sac de chaux...);
- Les divers déchets d'entretiens ;
- Les déchets de filtre (filtre à huile filtre à air...)
- Les huiles usagées ;
- Les produits chimiques

#### ❖ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques :


- Les cartouches d'encres ;
- Les ampoules et tubes fluorescent ;
- Les piles alcalines ;
- Les câbles (Accessoires de réseau, multiprises, etc.)
- Les calculatrices ;
- Les unités centrales;
- Les photocopieurs et imprimantes

#### ❖ Les Déchets d'Activités de Soins (DAS) :

- Les Déchets assimilés aux ordures ménagères ;
- Les Déchets d'Activité de soins médicaux à risques Infectieux (DASRI) ;
- Les Déchets à Risques chimiques et Toxiques (DRCT) ;

#### ❖ Les Ordures Ménagères

*NB : cette liste n'est pas exhaustive*

	<b>PROCEDURE STRATEGIQUE GROUPE</b>	
	GESTION DES DECHETS	

### C. Tri et conditionnement

Les déchets doivent être triés à la base et le principe du tri doit faire l'objet d'une large information, sensibilisation et éducation des employés, leurs familles, ainsi qu'à l'ensemble des habitants des unités agricoles intégrées.

Les familles de déchets identifiées ci-dessus doivent être pré-collectés, collectés et stockés selon le code couleur et indications ci-dessous :

#### a. Tri et conditionnement des déchets banals

COULEUR DU CONTENANT	DECHETS
<b>VERT</b>	Ordures ménagères et déchets assimilés
<b>JAUNE</b>	Emballages alimentaires et Déchets plastiques
<b>ROUGE</b>	Emballages métalliques alimentaires


#### b. Tri et conditionnement des déchets industriels spéciaux

COULEUR DU CONTENANT	DECHETS
<b>JAUNE</b>	Déchets plastiques
<b>BLEU</b>	Poudres de Fer Echantillons d'analyse de laboratoire Déchets d'emballages vides de produits chimiques Divers déchets d'entretiens
<b>NOIR</b>	Déchets en bois Ferraille en petite quantité

### D. Pré collecte, collecte et stockage

Chaque UAI doit :

- Disposer de poubelles et de boîtes en quantité suffisante sur son périmètre ;
- Identifier et protéger sur son périmètre des zones de stockages de déchets ;
- Réaliser au préalable une évaluation de sensibilité environnementale des zones de stockages identifiées ;
- Se doter d'un programme de collecte et d'enlèvement des déchets ;
- Privilégier la valorisation des déchets générés, et
- Accorder une attention particulière aux déchets industriels spéciaux (Dangereux).

	<b>PROCEDURE STRATEGIQUE GROUPE</b>		
	GESTION DES DECHETS		

Stockage/contenant spécifique	Déchets
<b>Zone de stockage dédié</b>	Housses plastiques en quantité (se référer en prescription technique) Ferraille volumineuse ou en quantité Pneus usagés Déchets d'emballages vides de produits chimiques en quantité Filtres usagés en quantité
<b>Cubitainer dédié</b>	Sachets plastiques Jaune de Déchets à Risques Chimiques et Toxiques (DRCT). Huiles usagées
<b>Boîtes à aiguille</b>	Déchets de soins médicaux à Risques (DASRI) : Objets Pointus, Tranchants et Coupants (OPTC).
<b>Sachets Plastiques Jaune</b>	Déchets de soins médicaux à Risques Mous et solides (DASRI mou solide). Déchets à Risques Chimiques et Toxiques (DRCT)
<b>Contenant/Rétention spécifique</b>	Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques Résidus des produits chimiques

### **E. Enregistrement**

Tous les déchets générés doivent faire l'objet d'un enregistrement (Date, Nom, Type, Quantité et Destination) par service, et le registre de suivi de l'ensemble des déchets sera tenu par la ressource en charge des questions environnementales.

### **F. Gestion des déchets**

#### **a. Valorisation**

Les Déchets Industriels Banals (DIB) doivent, prioritairement, être valoriser ou stocker sur un site qui aura au préalable fait l'objet d'une évaluation de sensibilité environnementale.


#### **b. Enlèvement / élimination**

Les Déchets Industriels Spéciaux (DIS) ou Déchets Dangereux (DD) et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) doivent être enlevés et éliminés par des structures spécialisées en la matière et selon la réglementation.

Les informations relatives à ces opérations doivent ensuite être reportées dans le registre de suivi des déchets : la date, le nom de structure et les références de son agrément, le procédé utilisé, etc.

L'ensemble des filiales doivent faire des contrôles auprès des organismes agréés afin de s'assurer que l'élimination des déchets est fait conformément aux prescriptions.

La présente procédure prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes les procédures antérieures relatives au même sujet.

	<b>PROCEDURE STRATEGIQUE GROUPE</b>		
	GESTION DES DECHETS		

Fait à Abidjan le...01/10/2020

**Directeur Général**

Bertrand VIGNES

